

Elections à la Commission Administrative Paritaire Nationale des
Professeurs Agrégés
scrutin du 6 décembre 2005

POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CORPS

Le  DEMANDE

- ➔ **Le maintien des agrégations** comme concours de recrutement des professeurs du second degré (collèges et lycées) et du supérieur (classes préparatoires et facultés)
 - des concours aux épreuves écrites et orales, suffisamment nombreuses et garantissant l'anonymat des candidats

- ➔ **La reconnaissance financière de vos diplômes et de votre charge de travail**
 - rattrapage de 16 ans de stagnation pour les oubliés de la "revalo" Jospin et des accords Durafour
 - indice net 920 pour le 11^{ème} échelon et 1 060 pour la hors classe
 - raccourcissement de 3 ans de l'ensemble de la carrière

- ➔ **L'amélioration de votre statut**
 - gestion vraiment nationale des promotions et des avancements d'échelon
 - révision des obligations de service des PRAG, qui doivent être allégées et clarifiées
 - définition des obligations de service en heures de cours (ou équivalents) hebdomadaires : 12 h devant élèves, et 30 h pour les Chefs de Travaux
 - maintien de l'heure de première chaire

- ➔ **Des perspectives de carrière claires et connues de tous**
 - clarification des critères du barème national – avec valorisation du succès au concours – pour l'inscription sur les listes d'accès à la hors classe
 - suppression des points laissés à l'appréciation du recteur
 - augmentation importante des postes de hors classe et de Chaire supérieure
 - attribution d'une bonification forfaitaire de 4 ans d'ancienneté pour l'avancement et la retraite

- ➔ **Une amélioration de vos conditions de travail**
 - calme et sécurité doivent être assurés dans tous les établissements, pour permettre les apprentissages et la transmission des connaissances sur tout le territoire, y compris dans les établissements classés ZEP ou plan violence
 - renoncement à l'utilisation des collèges et des lycées comme laboratoires pour expérimentateurs pédagogistes

Un syndicat, ça se construit ensemble
le 6 décembre,

VOTER 

c'est voter selon vos convictions

Professeurs Agrégés

Par correspondance ou sur votre lieu de travail

Le 6 décembre, aux élections professionnelles



Tout le monde le dit ...

Défendre

Ecouter

Informer

Le SNALC le fait !

Syndicat National des Lycées et Collèges

SNALC-CSEN – 4, rue de Tréville – 75009 PARIS – 01.47.70.00.55 – www.snalc.fr – info@snalc.fr